



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2004/3
EUR/04/5045236/3
19 janvier 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ
Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement
(Deuxième session, 29 et 30 mars 2004
point 4.A i) de l'ordre du jour)

**MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS,
LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT**

(Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE)¹

Conception du mécanisme et arrangements relatifs à sa mise en place

Document établi par l'OMS/Europe et le secrétariat de la CEE-ONU en coopération
avec l'Équipe spéciale chargée de la conception du Mécanisme d'échange
d'informations du PPE-TSE

¹ Dans le présent document, «mécanisme d'échange d'informations» est une expression générique tandis que «Mécanisme d'échange d'informations» désigne le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. MANDAT ET ARRANGEMENTS RELATIFS À LA MISE EN PLACE	3
A. Mandat	3
B. Arrangements et procédures applicables.....	3
II. CHAMP D'ACTION ET OBJECTIF DU MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DU PPE-TSE	4
III. CONCEPTION DU MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DU PPE-TSE	5
A. Besoins et préférences des utilisateurs visés.....	6
B. Éléments d'information et gestion de l'information.....	7
a) Éléments essentiels.....	7
b) Structure des renseignements et données	8
c) Mécanismes de recherche d'informations et de données	9
d) Rôle et responsabilités des nœuds	10
C. Politiques en matière linguistique	11
D. Services complémentaires	12
E. Considérations juridiques	14
F. Technologies de l'information	15
IV. PRESCRIPTIONS OPÉRATIONNELLES ET ADMINISTRATIVES	15
V. MISE EN PLACE ET RESSOURCES NÉCESSAIRES	17
VI. REMERCIEMENTS	20
VII. DÉCISIONS QUE DEVRAIT PRENDRE LE COMITÉ DIRECTEUR	20
ANNEXE 1 RAPPORTS ET DOCUMENTS DE TRAVAIL	21
ANNEXE 2 ILLUSTRATION DE L'ARCHITECTURE DU MÉCANISME	22

I. MANDAT ET ARRANGEMENTS RELATIFS À LA MISE EN PLACE

A. Mandat

1. Le présent rapport sur la conception du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE sur les transports, la santé et l'environnement et les arrangements relatifs à sa mise en place a été établi conformément aux décisions prises par le Comité directeur du PPE-TSE et par son Bureau. Il est fondé et aligné sur les domaines et actions prioritaires formant le cadre d'action du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et sur le Plan de travail du PPE-TSE adopté par la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (5 juillet 2002) (ECE/AC.21/2002/6-EUR/02/5040828/6; ECE/AC.21/2002/9-EUR/02/5040828/9).

2. Le Comité directeur a approuvé à sa première session (10 et 11 avril 2003) l'ensemble du projet de création du Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, la santé et l'environnement (Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE) ainsi que ses caractéristiques théoriques et l'approche progressive de cette mise en place pour promouvoir l'intégration des aspects environnementaux et sanitaires dans les politiques des transports (ECE/AC.21/2003/2-EUR/03/5040828/2) et a souligné l'importance du Mécanisme pour diffuser des informations sur toutes les activités menées dans le cadre du PPE-TSE (ECE/AC.21/2003/6-EUR/03/5040828/6, par. 12 et 14). Il est prévu que le Mécanisme devienne, avec le site Web du PPE-TSE où l'on trouve des informations sur le Mécanisme, le programme et les activités relevant du PPE-TSE ainsi que des documents et services connexes fournis par l'OMS/Europe et le secrétariat de la CEE-ONU administrant le PPE-TSE, la composante principale du portail Web du PPE-TSE (www.the-pep.org).

3. À sa première réunion, le Bureau du Comité directeur a pris acte des progrès réalisés dans l'établissement du présent rapport et dans la conception du Mécanisme et de son site Web et a recommandé l'organisation d'une démonstration pour tester la conception proposée (ECE/AC.21/2004/2-EUR/03/5045236/4).

B. Arrangements et procédures applicables

4. Le Comité directeur a décidé à sa première session de créer une Équipe spéciale chargée de donner des orientations sur les aspects techniques et politiques des travaux durant la phase de conception du Mécanisme et d'agir en étroite coopération avec l'OMS/Europe et le secrétariat de la CEE-ONU (ECE/AC.21/2003/6-EUR/03/5040828/6, par. 13 et annexe 2). Depuis sa création, l'Équipe spéciale a été régulièrement consultée par le secrétariat sur toutes les questions de fond et a été étroitement associée aux travaux entrepris. Les observations faites a posteriori par l'Équipe spéciale² et par les centres de liaison du PPE-TSE ainsi que les rapports et documents de travail établis par le secrétariat ont servi de base, dans le présent rapport, pour concevoir le Mécanisme. Tous les rapports et documents de travail rédigés pour l'établissement du présent rapport sont indiqués dans l'annexe 1. Ils sont disponibles au secrétariat et peuvent aussi être consultés et téléchargés sur le site Web du PPE-TSE (voir l'annexe 1 ci-après).

² Pour plus de précisions, voir le document n° 3 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

II. CHAMP D'ACTION ET OBJECTIF DU MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DU PPE-TSE

5. Le concept de «mécanisme d'échange d'informations» est devenu très prisé au cours des dernières années à mesure que des progrès considérables étaient enregistrés dans le développement d'Internet et dans les domaines des technologies de gestion de l'information et de la création de réseaux informatiques. Un mécanisme d'échange d'informations peut être défini comme un centre Internet chargé de recueillir, classer et distribuer des informations détenues par des organismes reconnus (autorisés) compétents sur les questions traitées par ledit mécanisme. En tant que tel, un mécanisme d'échange d'informations fournit à ses utilisateurs des outils de recherche perfectionnés pour accéder aux informations et données pertinentes qui sont dans une large mesure conservées et gérées par les sources d'information initiales. Le mot «nœud» est généralement utilisé pour désigner de telles sources.

6. Conformément au mandat établi par le Comité directeur, le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE a pour fonction essentielle de permettre aux décideurs, à l'échelle locale, nationale et régionale, d'accéder facilement à des informations sur les questions politiques, juridiques et scientifiques d'intégration des transports, de l'environnement et de la santé et notamment sur les bonnes pratiques en la matière. L'accent est mis sur le développement des capacités et des compétences en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (sigle EECCA en anglais)³ et en Europe du Sud-Est⁴. Le Mécanisme est conçu comme un courtier en informations convivial et à l'écoute des clients («guichet unique») avec des liens, des outils de recherche et des possibilités d'interaction. Il devrait aussi fournir des services complémentaires (à valeur ajoutée), par exemple des liens avec des bases de données et des statistiques en ligne, des sources de financement au niveau international, des moyens de renforcement des capacités, des forums électroniques et/ou un fichier d'experts.

7. S'il est bien géré et structuré, le Mécanisme pourrait être un instrument très précieux pour appliquer le PPE-TSE de manière efficace et visible, aux niveaux tant national qu'international, et un puissant outil pour promouvoir avec force les objectifs de ce programme et les idées qui y sont reflétées. Il pourrait aussi servir de base de référence et de principale plate-forme pour l'échange de vues et de bonnes pratiques en ce qui concerne les activités de mise en place entreprises par tous les acteurs et organes dans le cadre du Programme.

8. Le Mécanisme pourrait occuper sur le marché une niche particulièrement importante en comparaison des portails Internet existants:

- i) Il existe de nombreux sites Web où l'on trouve une énorme quantité d'informations, de données, d'études et de vues sur les transports ou sur l'environnement ou encore

³ Le sigle EECCA désigne l'ensemble des pays suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

⁴ L'Europe du Sud-Est comprend les pays suivants: Albanie, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro.

sur la santé, mais le Mécanisme peut offrir l'avantage d'une approche intersectorielle en mettant en relief et en diffusant des informations et données spécialisées sur les interactions et l'interdépendance entre les trois secteurs.

- ii) Le Mécanisme sera axé sur le contexte paneuropéen et, grâce à l'accent mis géographiquement sur les pays de l'EECCA et l'Europe du Sud-Est et à la possibilité pour les utilisateurs russophones d'y accéder, pourra aussi proposer des informations et formuler des conseils à l'intention d'utilisateurs en dehors de l'Europe occidentale. Il pourra favoriser les échanges de connaissances spécialisées dans toute la région paneuropéenne, notamment en permettant la diffusion des résultats des travaux de recherche et des bonnes pratiques en provenance et à destination des pays de l'EECCA et de l'Europe du Sud-Est.
- iii) Sur un site Web de type classique, on effectue des recherches sur l'ensemble de l'Internet de sorte que l'utilisateur a beaucoup à faire pour filtrer et trouver l'information dont il a besoin, tandis que le Mécanisme permettra de formuler des demandes et faire des recherches structurées sur des sites membres (nœuds). Il constitue donc un outil ciblé et à la pointe du progrès, essentiel pour aborder des questions intersectorielles complexes grâce à une approche décentralisée qui permet de bénéficier des apports d'une grande diversité de sources nationales, régionales et internationales et de mécanismes de recherche perfectionnés.

III. CONCEPTION DU MÉCANISME D'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DU PPE-TSE

9. Les travaux de conception du Mécanisme du PPE-TSE couvrant les questions politiques, techniques et juridiques ont été menés avec les conseils de l'Équipe spéciale créée par le Comité directeur⁵. En s'appuyant sur une analyse approfondie des besoins et préférences des utilisateurs visés, on a attaché le maximum d'importance, dans la phase de planification, à la détermination des caractéristiques du contenu informationnel et de la gestion de l'information, y compris les éléments de base, à la structure de l'information et des données, aux mécanismes de recherche possibles et aux rôles et responsabilités des nœuds. Parmi les autres aspects relatifs à la création et à la mise en place du Mécanisme figurent les politiques en matière linguistique, les services complémentaires (à valeur ajoutée) qui pourraient être fournis, les considérations juridiques applicables et les aspects touchant les technologies de l'information.

10. En outre, comme le Bureau l'avait proposé au Comité directeur, une démonstration a été organisée pour présenter et tester la conception proposée pour le Mécanisme et pour servir d'outil de diffusion et de promotion. Comme les sujets retenus pour la démonstration devraient intéresser tous les États membres et avoir un rapport avec les principaux événements régionaux à venir, on a choisi comme thème principal celui des zones urbaines en mettant plus précisément l'accent sur a) les déplacements à bicyclette et à pied; b) les aspects touchant la sécurité, tout particulièrement celle des enfants; c) les encombrements. Cette démonstration sera faite à la session du Comité directeur.

⁵ Pour plus de précisions, voir le document n° 1 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

A. Besoins et préférences des utilisateurs visés

11. Une enquête par questionnaire sur les besoins et préférences des utilisateurs visés en ce qui concerne le contenu du Mécanisme a été réalisée par le secrétariat pour veiller à ce que ce contenu et les services fournis répondent à ces besoins et attentes, compte tenu en particulier des domaines prioritaires et du caractère paneuropéen du PPE-TSE⁶. Ceux qui ont répondu au questionnaire étaient essentiellement les centres de liaison du PPE-TSE, les autres étant des experts et des parties prenantes dans le domaine de l'intégration des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé. Les résultats de l'enquête reflétaient de manière équilibrée les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé ainsi que les divers groupes et régions.

12. Une des conclusions de l'enquête était que, dans la première phase du projet, les administrations nationales devraient bénéficier de la priorité en tant que groupe d'utilisateurs du Mécanisme. Dans la phase suivante, on intégrerait progressivement les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires. Les organisations intergouvernementales et les initiatives connexes pourraient être des utilisateurs complémentaires dans une phase ultérieure du projet, mais elles devraient être considérées dès le début comme sources principales d'information.

13. Les conclusions tirées de l'enquête sur les besoins et préférences des utilisateurs visés peuvent être résumées comme suit:

- L'objectif principal devrait être de fournir des informations bien ciblées et bien traitées ainsi que des services complémentaires, sans imposer une charge de travail trop lourde;
- Le contenu de base devrait être: a) les processus politiques internationaux pertinents et l'état d'avancement de leur mise en œuvre; b) des exemples pratiques d'interventions, des études de cas et, idéalement, une évaluation de l'efficacité; c) des documents et rapports techniques et scientifiques internationaux clefs; d) des informations sur les autres projets PPE-TSE et leurs résultats;
- Parmi les autres éléments, devraient figurer: a) un calendrier actualisé des événements et réunions pertinents; b) l'accès aux textes de loi et normes pertinents; c) des répertoires des principales parties prenantes; d) des instructions et des formulaires pour ceux qui fournissent des informations; e) des mécanismes de communication de données d'expérience et des services de liste de distribution;
- Les services complémentaires devraient comprendre: a) l'accès aux bases de données, statistiques, outils et logiciels pertinents; b) une assistance pour rechercher les sources de financement au niveau international et les moyens de formation;

⁶ Pour plus de précisions, voir le document n° 2 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

- Il faudrait créer des mécanismes relatifs à la qualité, avec: a) des critères de qualité et des procédures de sélection pour l'inclusion d'informations et de documents dans le Mécanisme; b) une évaluation régulière de l'utilisation du contenu du Mécanisme et de la satisfaction des utilisateurs;
- L'utilisation du Mécanisme devrait être gratuite.

B. Éléments d'information et gestion de l'information

a) Éléments essentiels

14. Les éléments essentiels du Mécanisme devraient porter sur les domaines prioritaires du PPE-TSE concernant l'intégration des aspects environnementaux et sanitaires dans les politiques des transports, la gestion de la demande et la rupture de charge, ainsi que les transports urbains (voir aussi la section b) ci-après). L'un des avantages d'un mécanisme d'échange d'informations est que les propriétaires du site ne sont pas nécessairement les seuls à recueillir, analyser et insérer les renseignements et données parce que ledit mécanisme contient des liens avec d'autres sites (nœuds) qui sont responsables de leur contenu. Le Mécanisme devrait donc permettre aux utilisateurs de chercher et retrouver des informations qui figurent sur les sites Web des nœuds au lieu de stocker lui-même toutes les informations. Il devrait aussi scanner et insérer sur son site Web des documents qui ne sont pas sur Internet afin que les utilisateurs puissent y accéder. De manière générale on peut définir et faire évoluer souplement le contenu du Mécanisme et la quantité d'informations qu'il doit contenir afin de répondre aux besoins et attentes du public visé.

15. Comme les trois groupes cibles identifiés dans l'enquête sur les utilisateurs peuvent avoir des besoins et des préférences diverses, l'enquête concluait qu'il fallait attribuer le plus haut rang de priorité aux informations sur l'intégration des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé qui ont la même importance pour ces groupes, à savoir: a) les documents clefs sur les processus politiques internationaux et leur mise en œuvre; b) des études de cas et des exemples pratiques de mise en œuvre, y compris des bonnes pratiques; c) des documents techniques et scientifiques internationaux essentiels. Il faudrait aussi mettre à la disposition des utilisateurs des données sur les faits essentiels concernant les synergies entre les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé, des aperçus ou des résumés référencés de documents scientifiques et de documents nationaux clefs ainsi que des textes de lois et normes internationaux, nationaux et régionaux pertinents. Il faudrait donner la priorité aux renseignements et outils déjà disponibles et tenir compte autant que possible des travaux déjà entrepris par d'autres institutions et organisations.

16. Grâce à l'enquête effectuée parmi les centres de liaison du PPE-TSE, le secrétariat a eu un aperçu préliminaire des informations et données disponibles et a repéré certains des principaux nœuds nationaux et internationaux vers lesquels le Mécanisme pourrait pointer par le biais de liens⁷. L'enquête avait mis l'accent sur les thèmes liés à la démonstration du fonctionnement

⁷ Pour plus de précisions, voir le document n° 8 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

du Mécanisme, à savoir: a) déplacements à bicyclette et à pied; b) aspects relatifs à la sécurité, surtout celle des enfants; c) encombrements. La priorité a été donnée aux activités consistant à cataloguer les renseignements et données sur les processus politiques nationaux, régionaux et internationaux et leur mise en œuvre, les études de cas et les exemples pratiques d'application, y compris les bonnes pratiques, ainsi que des études et méthodes pertinentes concernant l'évaluation des effets des transports sur l'environnement et la santé.

b) Structure des renseignements et données

17. Il est clair que le site Web du Mécanisme devrait avoir une conception et une architecture conviviales pour permettre un accès et une navigation faciles et le téléchargement d'informations et documents, surtout dans le cas où les utilisateurs seraient des décideurs pas nécessairement bien au fait des procédures de recherche et des mécanismes d'extraction de données. Une approche «intuitive» de ce type a aussi été préconisée par le Bureau, qui a souligné combien il était important d'adopter une architecture souple pour le Mécanisme de manière à ce que les utilisateurs puissent passer de thèmes généraux à des thèmes plus précis grâce à des possibilités multiples de recherche sur le site. Le Bureau a aussi souligné combien il était important de créer un moteur de recherche permettant de trouver le meilleur compromis entre l'exhaustivité et la spécificité (voir section c) ci-après).

18. Une étude a été réalisée par le secrétariat pour mieux définir, agencer et structurer hiérarchiquement les thèmes fondamentaux des transports, de l'environnement et de la santé de manière à permettre une navigation et une recherche intuitives et faciles, l'accent étant mis sur l'utilisation par les décideurs et les autorités gouvernementales⁸. Tout en fournissant le cadre dans lequel s'inscriraient des mécanismes de recherche structurés, l'architecture du Mécanisme jouerait aussi un rôle pédagogique en intégrant des textes expliquant la terminologie et des questions de fond mises en relief dans le plan directeur du PPE-TSE et recensées dans le Plan de travail du PPE-TSE.

19. Pour faciliter l'accès des utilisateurs aux informations dont ils ont besoin dans le domaine des transports, de l'environnement et de la santé et l'extraction de ces informations, il faudrait regrouper celles-ci par sujet dans des catégories apparaissant sur la principale barre de navigation (horizontale) du site Web du Mécanisme. Pour que la navigation soit intuitive et optimale, il faudrait structurer le système d'organisation de l'information de manière hiérarchique avec un maximum de trois niveaux. L'annexe 2 au présent rapport donne un exemple de la façon dont l'architecture du Mécanisme pourrait être conçue dans un environnement Web.

20. L'architecture fonctionnelle préliminaire du Mécanisme mise au point par le secrétariat ne constitue pas seulement une base pour la démonstration, mais sert aussi à illustrer la façon dont on pourrait finalement structurer l'architecture du Mécanisme. Pour définir l'architecture adéquate, il faudrait prendre en compte trois objectifs essentiels, à savoir la nécessité d'intégrer les domaines prioritaires du PPE-TSE, la nécessité de parvenir à une structure d'information cohérente et logique et, enfin, la nécessité de préserver l'accessibilité en évitant d'employer trop

⁸ Pour plus de précisions, voir le document n° 5 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

d'expressions spécialisées connues des seuls initiés. Avec l'architecture proposée, les titres de premier niveau reflèteraient les domaines et mesures prioritaires du PPE-TSE, à savoir a) l'intégration des transports, de la santé et de l'environnement; b) les transports urbains; c) la gestion de la demande; d) les questions intersectorielles (par exemple les domaines particulièrement sensibles sur le plan écologique et les besoins spécifiques des pays de l'EECCA et de l'Europe du Sud-Est). Ces titres de premier niveau reflètent les quatre domaines prioritaires arrêtés à la deuxième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, mais une terminologie spécialisée pourrait au départ être un obstacle pour les non-spécialistes ou les utilisateurs qui ne connaissent pas bien le programme de travail du PPE-TSE. On pourrait atténuer ce problème en présentant sur le premier écran du site du Mécanisme certain des thèmes que l'on trouve sous les titres des premier, deuxième ou troisième niveaux de l'architecture du Mécanisme⁹.

21. Les titres de deuxième niveau devraient permettre aux utilisateurs de se rapprocher des domaines d'action concrets et pourraient dans une large mesure être fondés sur les questions recensées dans le Plan de travail du PPE-TSE. Par conséquent, les sous-catégories du titre de premier niveau «transports urbains» pourraient par exemple englober des modes connexes («déplacements à pied et à bicyclette», «transports publics», «voitures particulières», «sécurité de la circulation urbaine»), des problèmes («pollution et bruit», «paysages et nature», «absence d'activités physiques») ainsi que la question fondamentale de «l'aménagement urbain». Les titres de troisième niveau reflèteraient les questions les plus spécialisées et les mesures concrètes ou les effets à aborder dans le cadre des domaines prioritaires du PPE-TSE.

c) Mécanismes de recherche d'informations et de données

22. Sur la base de l'architecture qui sera retenue, il faudrait mettre en place un outil de recherche puissant, perfectionné et convivial permettant aux utilisateurs de faire des recherches sur l'ensemble des informations et données concernant l'intégration des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé stockées dans la base de données du Mécanisme. À cette fin, on indexerait les documents et sites Web pour permettre des recherches selon deux méthodes différentes: a) recherche par mots clefs (index) et b) recherche par catégories (répertoires).

23. La méthode par index a) serait entièrement automatique, le gestionnaire du contenu TI n'ayant qu'à insérer dans le système les sites Web à stocker dans l'index. Le moteur de recherche mettrait alors automatiquement en mémoire le contenu des sites indexés (pages html, Pdf, DOC, images, etc.), mettrait à jour à intervalles réguliers chacune des pages qu'il a déjà stockées et supprimerait celles qui ne sont plus disponibles sur les sites Web des nœuds. Les nœuds devraient donc seulement actualiser leur propre site Web et n'auraient donc pas à télécharger constamment des informations et données vers le Mécanisme. Cette première méthode permettrait aux utilisateurs de faire des recherches par mots clefs à l'intérieur de sites Web présélectionnés, le moteur de recherche classant les résultats par ordre de pertinence. Le moteur de recherche pourrait aussi préciser les catégories auxquelles appartient un document donné. Cette première méthode nécessiterait un investissement initial important en termes de matériel, mais les interventions humaines seraient minimales, de sorte que les coûts d'exploitation

⁹ À titre d'illustration, voir l'écran I dans l'annexe 2 du présent rapport.

seraient faibles et les recherches de documents seraient rapides, complètes et actualisées. La recherche par mots clefs est par ailleurs probablement plus connue de la plupart des utilisateurs actuels du Web. Cependant, il faut que tous les documents recherchés soient sur Internet et les documents pertinents qui ne sont pas disponibles sur un site Web devraient donc être stockés par le secrétariat du Mécanisme sur une base de données accessible par le Web.

24. La méthode par répertoires b) n'est pas appliquée de manière automatique parce que le classement des sites Web et des documents est effectué manuellement par le gestionnaire du contenu TI. Avec cette méthode, il faudrait faire une brève description du site ou du document et indiquer son nom et la catégorie où les catégories dans lesquelles il devrait apparaître.

Par conséquent, la méthode par répertoires nécessite des ressources humaines considérables pour classer par catégories les sites Web et les documents, mais exige moins d'investissements en matériel. Les utilisateurs parcourraient l'arborescence par sujet pour trouver les informations et données pertinentes.

25. Pour les utilisateurs du Mécanisme, les deux méthodes de recherche sont complémentaires. La recherche par mots clefs peut s'avérer plus rapide pour trouver des informations sur un thème précis, mais la méthode par répertoires est particulièrement utile pour aider à comprendre les liens entre les thèmes dans un domaine précis et repérer des mots clefs pertinents. Cette méthode donne aussi aux utilisateurs la possibilité de limiter les recherches à une catégorie thématique particulière. En offrant les deux formules de recherche, le Mécanisme permettrait de trouver plus facilement et de manière complète des informations et données relatives à l'intégration des secteurs des transports, de la santé et de l'environnement.

d) Rôle et responsabilités des nœuds

26. Parallèlement à la détermination du contenu de base du Mécanisme, de la structure des informations et de données, et des mécanismes de recherche appropriés, il est important de définir de manière complète les nœuds aux niveaux international et national, leurs responsabilités et les informations qu'ils peuvent mettre à la disposition du Mécanisme.

27. À la différence des autres formules d'échange d'informations, le PPE-TSE n'offre pas un cadre juridique et institutionnel englobant le Mécanisme et ses nœuds¹⁰. Par suite, les informations sont différentes par leur contenu et leur structure d'un nœud participant à l'autre et il y a peu de chances que cela change. Le secrétariat du Mécanisme serait chargé de gérer et actualiser le Mécanisme, tant manuellement qu'électroniquement, et d'obtenir des informations. Ceci éviterait de créer de nouveaux nœuds et réduirait au minimum la charge imposée aux nœuds existants.

28. Les nœuds devraient rester responsables de la qualité des informations qu'ils fournissent, mais l'on pourrait, en fonction des besoins, établir des arrangements de coopération pour préciser un ensemble de critères de qualité communs qui devraient être adoptés par tous les fournisseurs d'informations de manière à ce que les renseignements et données communiqués par

¹⁰ Pour plus de précisions, voir le document n° 9 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

le Mécanisme soient pertinents et à jour. De tels critères de qualité pourraient éventuellement être rassemblés dans un code de conduite ou un instrument similaire.

29. On a considéré que plusieurs partenaires internationaux seraient d'importantes sources d'information: l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale ainsi que les institutions financières internationales. L'OMS/Europe et la CEE-ONU seront aussi deux importants fournisseurs d'informations. Parmi les nœuds au niveau national pourraient figurer des autorités gouvernementales ou locales, des organisations non gouvernementales, des centres de recherche et des universités. L'enquête sur les fournisseurs d'informations mentionnée plus haut a permis de définir une gamme initiale de nœuds aux niveaux international et national¹¹.

C. Politiques en matière linguistique

30. Dès le début, on a souligné qu'il était essentiel que les utilisateurs du Mécanisme puissent accéder aux documents clefs en version russe de manière à ce que les décideurs russophones conservent un vif intérêt pour le Mécanisme au niveau tant national que local. Compte tenu de l'accent mis par le Mécanisme sur les besoins des pays de l'EECCA et de l'Europe du Sud-Est, il semble extrêmement important de veiller à ce que les informations intéressantes particulièrement ces pays soient aussi disponibles en russe. Ceci permettrait d'assurer l'accès des décideurs de la plupart de ces pays à l'information et aux données sur l'intégration des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé, y compris à l'échelle locale, ce qui accroîtrait les possibilités d'effets intersectoriels. Il serait en outre très utile qu'une partie du contenu du Mécanisme soit aussi disponible en français, en plus du russe.

31. Diverses possibilités devraient être examinées pour la traduction¹². La traduction des principaux modèles de page du Mécanisme, qui ne nécessitent pas de mises à jour fréquentes, pourrait être faite grâce aux ressources ordinaires de la CEE-ONU et de l'OMS/Europe. Actuellement, le secrétariat de la CEE-ONU gère déjà le site Web du PPE-TSE en anglais et en russe.

32. Cependant, la traduction d'informations disponibles dans le cadre du Mécanisme demande d'énormes ressources. Il est donc nécessaire de dresser tout d'abord une liste des documents particulièrement importants pour la mise en œuvre du PPE qui mériteraient d'être traduits. Il faudrait, autant que possible, reprendre les traductions déjà existantes de ces documents clefs. Quant aux documents qui n'ont pas encore été traduits, il faudrait faire appel à des services de traduction extérieurs en s'adressant aux centres de liaison du PPE-TSE et aux nœuds dans les pays russophones. L'enquête sur les utilisateurs visés montre que certains d'entre eux sont prêts

¹¹ Pour plus de précisions, voir le document n° 8 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

¹² Pour plus de précisions, voir le document n° 6 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

à fournir une aide, par exemple en vérifiant les traductions ou en fournissant des traductions des textes, rapports, synthèses ou résumés. Au lieu de traduire des documents dans leur totalité, le Mécanisme pourrait proposer des synthèses ou des résumés des documents. À côté de la traduction de documents rédigés en anglais, la traduction de documents russes en anglais pourrait être un moyen de favoriser la diffusion du savoir-faire et des bonnes pratiques à partir des pays de l'EECCA et de l'Europe du Sud-Est ainsi que de faire plus largement comprendre les questions propres à tel ou tel pays. Les services de traduction extérieurs pourraient être complétés par des services de traduction internes, en fonction des ressources disponibles.

33. Les services classiques de traduction pourraient être complétés par des services de traduction automatique. À cette fin, un outil de traduction pourrait être intégré dans le moteur de recherche du Mécanisme de manière à ce que tout document obtenu grâce à ce moteur soit automatiquement accompagné d'une traduction dans la langue voulue. Un tel outil, même si sa qualité risque d'être insuffisante pour obtenir une traduction fidèle, pourrait être très utile pour donner une idée du sens d'un document, surtout en ce qui concerne les questions techniques.

D. Services complémentaires

34. Le Plan de travail du PPE-TSE prévoyait déjà qu'en plus du courtage d'informations le Mécanisme pourrait offrir des services complémentaires axés sur l'intégration des préoccupations environnementales et sanitaires dans les politiques des transports pour fournir de nouvelles informations ou permettre des interactions entre les divers partenaires. Selon l'enquête sur les besoins et préférences des utilisateurs visés, ces services sont jugés hautement prioritaires par les pays de l'EECCA et de l'Europe du Sud-Est. Tout en répondant aux attentes de ces pays, ces services complémentaires pourraient renforcer l'intérêt du Mécanisme lui-même en accroissant son attrait pour les utilisateurs potentiels. La gamme des services complémentaires qui pourraient être fournis par le Mécanisme et les ressources qui seraient nécessaires à cet effet ont été analysées par le secrétariat¹³. Ces services pourraient être accessibles grâce à un ensemble d'outils figurant sur la barre verticale gauche de navigation. Cette barre de navigation permettrait aussi aux utilisateurs d'accéder autrement au Mécanisme, par exemple en recherchant un type spécifique de document (document d'orientation, législation, bonnes pratiques, etc.) concernant un thème donné de l'intégration des secteurs des transports, de la santé et de l'environnement¹⁴.

35. Cependant, la fourniture de services complémentaires par l'intermédiaire du Mécanisme peut nécessiter des ressources importantes. Le Bureau a recommandé d'appliquer une approche par étapes et prudente et il est donc important au départ de ne pas surcharger le projet en fournissant immédiatement une vaste gamme de services et de trouver un équilibre entre l'attrait pour les utilisateurs, la viabilité de la gestion et les ressources disponibles. Une approche par étapes permettrait de tenir compte des préoccupations exprimées tout en veillant à ce que les services offerts répondent aux attentes et besoins concrets des utilisateurs. En outre, l'enquête sur les besoins et préférences des utilisateurs montre que ceux-ci sont prêts à appuyer par divers

¹³ Pour plus de précisions, voir le document n° 6 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

¹⁴ Pour une illustration, voir l'écran II dans l'annexe 2 du présent rapport.

moyens la fourniture de ces services complémentaires. Dans une première étape, la priorité pourrait être accordée à la mise au point des services suivants:

- i) Bases de données et statistiques: Ce service pourrait proposer des liens avec des bases de données et des statistiques en ligne concernant l'intégration des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé ainsi que des outils pertinents (indicateurs, outils d'évaluation des effets, logiciels, etc.). À peu près les deux tiers de ceux qui ont répondu à l'enquête sur les utilisateurs visés ont indiqué qu'ils attribuaient un rang de priorité élevé à ce service, un vif intérêt étant manifesté par les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est ainsi que par l'Ukraine et la République de Moldova (mentionnés sous l'appellation de «pays d'Europe centrale et orientale/CEI»). L'accès aux liens avec les bases de données et les statistiques en ligne pourrait se faire grâce à un moteur de recherche approprié, une fois que les liens auront été déterminés et ajoutés à la base de données.
- ii) Sources de financement: Un autre service pourrait offrir des liens avec des sources de financement au niveau international, l'accent étant mis tout particulièrement sur les besoins des pays de l'EECCA et de l'Europe du Sud-Est. Ce service a été accueilli avec satisfaction par la majorité de ceux qui ont répondu à l'enquête et avec un vif intérêt par les pays de l'Europe centrale et orientale/CEI. Il pourrait être offert grâce au moteur de recherche.
- iii) Renforcement des capacités et formation: Le service pourrait être utile pour fournir des informations sur les moyens de renforcement des capacités et de formation, y compris les outils correspondants. Selon l'enquête sur les utilisateurs visés, environ la moitié de ceux qui ont répondu ont jugé que la fourniture d'outils de renforcement des capacités et de formation constituait un service complémentaire très important, un vif intérêt étant manifesté par les pays de l'Europe centrale et orientale/CEI. Pour inclure les liens pertinents dans le Mécanisme, on suivrait la procédure indiquée plus haut.
- iv) Bulletin d'information électronique: Un bulletin d'information permettrait de mieux faire connaître le PPE-TSE et son Mécanisme d'échange d'informations en diffusant auprès des utilisateurs enregistrés des informations sur les grands faits nouveaux, des examens et des évaluations des progrès dans la mise en œuvre du PPE-TSE, les résultats d'autres projets relevant du Programme et des articles mettant l'accent sur des thèmes intéressant le Programme. Il devrait être établi en anglais et en russe et il serait souhaitable qu'il soit ultérieurement également disponible en français. Ceux qui ont répondu à l'enquête se sont déclarés prêts à communiquer des articles et à désigner des personnes qui seraient chargées d'en fournir pour inclusion dans le bulletin.

36. L'intérêt des services complémentaires proposés devrait être contrôlé grâce à la communication régulière de données d'expérience et de statistiques sur les utilisateurs. Ces services pourraient progressivement être complétés par d'autres types de services en fonction des ressources disponibles, notamment des services d'analyse, un glossaire technique multilingue, la création de réseaux et des services consultatifs.

37. Le Mécanisme devrait fournir des outils supplémentaires accessibles à partir de n'importe quelle page du site Web et gérés séparément du contenu informationnel. Ces outils pourraient notamment être les suivants:

- i) Calendrier mis à jour électroniquement des événements et manifestations dans le domaine des transports, de l'environnement et de la santé. Cet outil permettrait à l'administrateur de faire facilement connaître tous types d'événements avec la facilité que procurent les applications bureautiques.
- ii) «Bases de données sur les personnes» permettant aux utilisateurs de faire facilement des recherches sur des parties prenantes essentielles ou des experts dans un domaine précis. Des liens pourraient être établis entre ces bases de données et le principal moteur de recherche du Mécanisme.
- iii) Mécanismes de communication de données d'expérience pour les utilisateurs et listes de distribution. De tels mécanismes faciliteraient l'évolution dynamique du Mécanisme et son adaptation permanente aux besoins des utilisateurs. Les listes de distribution aideraient le secrétariat à diffuser des informations sur le Mécanisme et faciliteraient la communication entre les parties prenantes au PPE-TSE.

E. Considérations juridiques

38. Il faudrait tenir compte d'un ensemble de considérations juridiques pour élaborer et mettre en œuvre le Mécanisme pour ce qui est en particulier de l'accès aux bases de données et des politiques en matière de liens, de collecte, d'analyse et de diffusion des informations provenant des nœuds participants ainsi que des principes applicables en ce qui concerne les droits d'auteur et les dénis de responsabilité. Le secrétariat les a analysées en tenant compte du fait que le projet était à un stade peu avancé et qu'il pouvait évoluer¹⁵.

39. Les principales considérations en matière de droits de propriété intellectuelle concernent les droits d'auteur et les dénominations commerciales qui peuvent avoir un impact sur la structure du Mécanisme en ce qui concerne le type de liens qui figureront sur le site (hyperliens, liens profonds, liens-images et/ou trames). Le Mécanisme ne devrait utiliser des matériaux soumis à droit d'auteur qu'avec l'autorisation écrite préalable du propriétaire et en indiquant quel est l'auteur. L'utilisation d'informations non soumises à droit d'auteur devrait faire l'objet d'un accord indiquant les conditions à respecter, un contrat au clic par exemple.

40. Le Mécanisme devrait respecter les règles de publication de l'ONU concernant Internet et les sites Web de l'ONU qui sont applicables au site Web du PPE-TSE et au Mécanisme, ainsi que prévu à la fois par une commission régionale de l'ONU (CEE-ONU) et une institution spécialisée du système des Nations Unies (OMS/Europe), en plus des règles internes applicables à l'OMS/Europe et à la CEE-ONU. Les règles de l'ONU portent sur des aspects tels que la création de liens avec des sites Web extérieurs, l'hébergement d'un site Web commun avec

¹⁵ Pour plus de précisions, voir le document n° 4 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

d'autres organisations, l'emploi de matériaux officiels et non officiels de l'ONU sur le site Web, l'utilisation de l'emblème des Nations Unies, la citation des sources, les autorisations requises pour afficher des matériaux soumis à droit auteur, les dénis de responsabilité pour les matériaux ne provenant pas de l'ONU et les bulletins d'information électronique.

41. Il faudrait aussi examiner les mesures de protection techniques et juridiques lors de la mise au point du site Web du Mécanisme. Les principes relatifs au déni de responsabilité sur le site devraient indiquer clairement que la présence de liens avec des sites Web extérieurs ne doit pas être interprétée comme le signe d'une approbation des activités ou politiques de ceux-ci par l'OMS/Europe ou la CEE-ONU. Des dénis de responsabilité pourraient aussi être formulés pour l'utilisation générale du Mécanisme, de manière par exemple à demander aux utilisateurs d'accepter, par un clic, des conditions spécifiques avant d'entrer sur le site. En outre, des accords pour l'établissement de liens pourraient être nécessaires avec les sites considérés.

F. Technologies de l'information

42. Un rapport a été établi par le secrétariat sur les diverses possibilités concernant l'agencement, le contenu et la structure de l'information et des données ainsi que les services complémentaires que fournirait le Mécanisme sur le plan des technologies de l'information¹⁶. Le rapport contient aussi une analyse sur la mise au point et la mise en place des mécanismes et procédures électroniques perfectionnés de recherche de données et informations et servira de base pour l'achat, l'installation et l'entretien des équipements relatifs aux technologies de l'information qui seront utilisés pour le Mécanisme.

IV. PRESCRIPTIONS OPÉRATIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

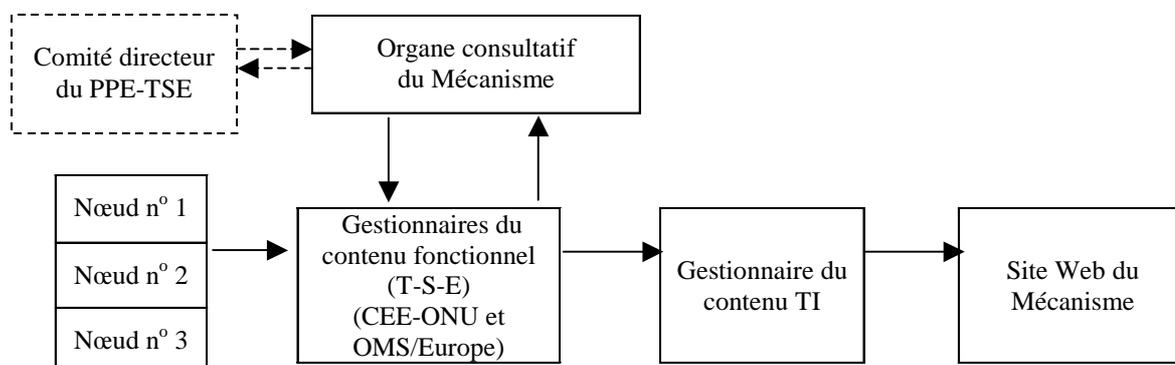
43. Sous la direction générale du Comité directeur, qui supervisera globalement les fonctions et le rôle du Mécanisme du PPE-TSE ainsi que les informations et données fournies, tous les arrangements institutionnels et administratifs nécessaires pour le fonctionnement concerté du Mécanisme devront être arrêtés par l'OMS/Europe et le secrétariat de la CEE-ONU. Dans l'accord de coopération entre la CEE-ONU et l'OMS/Europe, il faudra définir et répartir clairement les charges et les responsabilités du fonctionnement du site Web du Mécanisme. Initialement, le Mécanisme du PPE-TSE et son site, qui constitueront le portail Web du PPE-TSE, seront hébergés sur un serveur fourni par la CEE-ONU et l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). L'accès pour le téléchargement et l'administration des données par l'OMS/Europe et le secrétariat de la CEE-ONU sera assuré en fonction des besoins.

44. L'Équipe spéciale établie par le Comité directeur a joué un rôle qui s'est avéré très précieux lors de la phase de conception du Mécanisme en permettant au secrétariat de consulter des experts des États membres. Il est proposé de mettre fin au mandat de l'Équipe spéciale et que le Comité directeur établisse un organe consultatif du Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, la santé et l'environnement qui serait opérationnel pour la phase de mise en place et la phase expérimentale du Mécanisme. Un des principaux éléments du rôle consultatif de

¹⁶ Pour plus de précisions, voir le document n° 7 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

cet organe devrait être la mise au point de critères de qualité et d'un mécanisme de sélection pour choisir le contenu et les liens à inclure dans le Mécanisme, ainsi que la détermination des arrangements de coopération à conclure avec les nœuds nationaux. Le secrétariat a rédigé à cette fin le mandat de l'Organe consultatif du Mécanisme du PPE-TSE qui est publié comme additif 1 au présent rapport (ECE/AC.21/2004/3/Add.1-EUR/04/5045236/3/Add.1).

45. La gestion et l'actualisation du Mécanisme du PPE-TSE nécessitent une répartition claire des responsabilités entre la sélection et le filtrage des informations pertinentes d'une part et le téléchargement des informations sur le site d'autre part. À cet égard, une équipe de spécialistes des transports, de l'environnement et de la santé devrait être chargée de la détermination du contenu de l'information et de son filtrage quant à la qualité (gestionnaire du contenu fonctionnel), sous la supervision générale de l'Organe consultatif du Mécanisme. Une fois identifiée, traitée et sélectionnée, l'information sera transmise au gestionnaire du contenu TI chargé de mettre l'information sur le site du Mécanisme. Le diagramme ci-après montre le déroulement des opérations¹⁷.



46. Pour commencer, on considère qu'il faudra au moins une personne travaillant à temps plein et une personne travaillant à 50 % pour gérer les aspects fonctionnels de la gestion et de la mise à jour de l'information et qu'elles devront être aidées par trois personnes travaillant à temps partiel, une dans le domaine des transports, une dans le domaine de l'environnement et une dans le domaine de la santé. Pour la gestion de technologies de l'information, il faut prévoir une personne à temps plein, au moins pendant la mise en place initiale du Mécanisme. Par la suite, une personne travaillant à temps partiel pourrait suffire.

¹⁷ Pour plus de précisions, voir le document n° 10 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

V. MISE EN PLACE ET RESSOURCES NÉCESSAIRES

47. Le Bureau a fait observer que les chances étaient très limitées que, pendant l'exercice biennal 2004-2005, les ressources provenant des budgets ordinaires de la CEE-ONU et de l'OMS soient suffisantes pour assurer la mise en place du Mécanisme. Il faut donc trouver d'autres stratégies pour assurer un financement adéquat. À cet égard, le Bureau a recommandé que le secrétariat fasse des estimations des coûts de fonctionnement à différents stades de la mise en place et pour diverses options quant à la complexité et à l'exhaustivité du Mécanisme.

48. D'avril à décembre 2004, il est prévu que le Mécanisme passe par une phase initiale de mise en place demandant d'importantes ressources. Pendant cette phase, le Mécanisme devrait servir de courtier en informations en offrant seulement des services complémentaires très limités tels qu'un calendrier électronique, un bulletin d'information, des mécanismes de communication de données d'expérience et des services de liste de distribution ainsi que l'accès à des bases de données et statistiques en ligne, à des sources de financement au niveau international et à des moyens de renforcement des capacités et de formation. Pendant la phase expérimentale du Mécanisme en 2005, d'autres services pourraient être fournis en fonction des ressources disponibles. Ce pourrait être des services de traduction plus importants, des services d'analyse et de conseil, des bases de données sur les personnes, des possibilités de création de réseau et/ou un glossaire technique. Le tableau ci-après donne un aperçu du volume estimé et du type de travaux techniques et fonctionnels qui devraient être entrepris pendant la phase initiale de mise en place et la phase expérimentale du Mécanisme en 2004 et 2005¹⁸.

¹⁸ Pour plus de précisions, voir le document n° 10 du secrétariat, mentionné dans l'annexe 1 du présent rapport.

Phase de mise en place et phase expérimentale du Mécanisme du PPE-TSE (2004 et 2005)

	ACTIVITÉS TECHNIQUES	ACTIVITÉS FONCTIONNELLES
PHASE DE MISE EN PLACE (avril-décembre 2004) (9 mois)	<p>Avril-juin:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation du fonctionnement du moteur de recherche; - Installation et configuration du serveur; - Mise en place du site Web. <p>Juin-septembre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation du moteur de recherche; - Installation des modules d'extension pour certains services complémentaires; - Vérification de l'ergonomie; - Essai du logiciel; - Travaux visant à cataloguer, structurer et organiser l'information, les données et les sites Web en collaboration avec les gestionnaires du contenu fonctionnel. <p>Septembre-décembre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités consistant à structurer les informations et les données et à les inclure dans les bases de données; - Réalisation de tests avec des utilisateurs (avec un cercle limité d'utilisateurs); - Vérification de l'ergonomie; - Ajustement et/ou corrections ... 	<p>Avril-mai:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prescriptions administratives pour mettre en place le site Web; - Prise en compte des prescriptions juridiques pertinentes; - Identification des nœuds; - Mise au point de l'architecture fonctionnelle. <p>Mai-septembre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte et analyse des informations, des données et des sites Web; - Activités consistant à cataloguer, structurer et organiser l'information, les données et les sites Web en collaboration avec le gestionnaire du contenu TI; - Établissement d'un résumé des informations; - Scannage et stockage de documents; - Intégration des politiques concernant les langues. <p>Septembre-décembre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structuration des informations et données et inclusion de celles-ci dans les bases de données; - Fourniture de certains services complémentaires; - Création d'un bulletin d'information ...
PHASE EXPÉRIMENTALE (janvier-décembre 2005) (12 mois)	<p>Janvier-juin:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase expérimentale du site avec traitement en continu des réactions d'un certain nombre d'utilisateurs; - Fournitures d'autres services complémentaires. <p>Juin-décembre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase expérimentale du site avec traitement des réactions d'un plus grand nombre d'utilisateurs; - Surveillance du fonctionnement du site Web ... 	<p>Janvier-juin:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin de la collecte et de l'analyse des informations, données et sites Web; - Évaluation du caractère approprié ou non du contenu et des ajustements nécessaires. <p>Juin-décembre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination des services complémentaires à fournir et fourniture desdits services; - Évaluation des besoins complémentaires en matière de traduction ...

49. Afin de donner une estimation grossière des ressources nécessaires pour la phase de mise en place et la phase expérimentale, le secrétariat présente ci-après certaines options financières pour approbation par le Comité directeur. Les coûts initiaux de mise en place en 2004 sont estimés à 220 000 dollars des États-Unis à couvrir par des fonds extrabudgétaires. La CEE-ONU et l'OMS/Europe devraient fortement y contribuer en fournissant du personnel technique régulier, du personnel pour les technologies de l'information et du personnel de secrétariat ainsi que les infrastructures techniques et administratives des bureaux.

50. Les coûts de la phase expérimentale en 2005 devraient dépendre dans une large mesure des services complémentaires que devrait fournir le Mécanisme et sont estimés entre 188 000 et plus de 314 000 dollars, en plus des contributions substantielles venant du budget ordinaire de la CEE-ONU et de l'OMS/Europe.

**Phase de mise en oeuvre et phase pilote du Mécanisme:
Coûts estimatifs (2004 et 2005) (en dollars des États-Unis)**

Ressources XB = fonds extrabudgétaires RB = budget ordinaire de l'ONU	PHASE DE MISE EN PLACE Avril-décembre 2004 (9 mois)			PHASE EXPÉRIMENTALE Janvier-décembre 2005 (12 mois)		
	XB	CEE-ONU RB	OMS/Europe RB	XB	CEE-ONU RB	OMS/Europe RB
PERSONNEL						
1,5 administrateur (personnel technique) [recruté localement] (7 000 mois-homme)	95 000 (plein temps)			126 000 (plein temps)		
1 administrateur (TI) [recruté localement] (7 000 mois-homme)	63 000 (plein temps)			42 000 (plein temps)		
1 administrateur (expert de l'environnement) (2/1 mois/an)		X (2)			X (1)	
1 administrateur (expert des transports) (2/1 mois/an)		X (2)			X (1)	
1 administrateur (expert de la santé) (3,5/1 mois/an)			X (3,5)			X (1)
1 agent des services généraux (traduction limitée y compris) (1 mois/an)		X (1)			X (1)	
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION						
Matériel: PC + équipements connexes	5 000	X	X	5 000	X	X
Logiciels:						
– Moteur de recherche	28 000					
– Application pour stockage de documents	10 000					
– Application répertoire en ligne, maintenance spécifique, etc.	3 000			3 000		
Serveur Web (avec éventuellement prestataire commercial)	10 000	X		12 000	X	
Vérification de l'ergonomie	6 000					
Maintenance régulière TI		X			X	
TOTAL DES COÛTS (XB seulement)	220 000			188 000		
Services complémentaires:				Personnel indépendant et nœuds nationaux		
– Services de traduction complémentaires				1 administrateur (personnel technique) (plein temps)	84 000	
– Services d'analyse et de conseil, base de données sur les personnes, possibilités de création de réseaux, glossaire technique				1 administrateur (TI) (temps partiel)	42 000	
TOTAL DES COÛTS (XB seulement) y compris les services complémentaires				314 000 ++		

VI. REMERCIEMENTS

51. Le travail d'analyse approfondie réalisé par l'Équipe spéciale, l'OMS/Europe et le secrétariat de la CEE-ONU pour établir le présent rapport ainsi que les rapports techniques et matériaux de base mentionnés dans l'annexe 1 du présent rapport n'aurait pas été possible sans l'appui généreux, en espèces et en nature, de l'Allemagne, de la Finlande, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse.

VII. DÉCISIONS QUE DEVRAIT PRENDRE LE COMITÉ DIRECTEUR

52. Après la décision, prise à sa première session, d'approuver l'ensemble du projet, le concept et l'approche par étapes de la mise en place du Mécanisme du PPE-TSE, le Comité directeur souhaitera peut-être examiner le présent rapport, faire des observations à son sujet et approuver en particulier les points ci-après afin de constituer la base nécessaire pour la phase de mise en place et la phase expérimentale du Mécanisme en 2004 et 2005:

- Conception du Mécanisme, s'agissant en particulier du contenu et de la gestion de l'information, des politiques en matière linguistique et des services complémentaires (par. 9 à 42);
- Prescriptions opérationnelles et administratives (par. 43 à 46);
- Arrangements concernant la mise en place et les ressources (par. 47 à 50);
- Projet de mandat de l'Organe consultatif du Mécanisme du PPE-TSE (Additif 1 au présent rapport).

53. Si le Comité directeur approuve le présent rapport et les arrangements proposés pour la phase de mise en place et la phase expérimentale du Mécanisme du PPE-TSE, il souhaitera peut-être inviter a) l'OMS/Europe et la CEE-ONU à fournir les montants prévus au titre du budget ordinaire et b) l'OMS/Europe et les États membres de la CEE-ONU ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires pour la phase de mise en place et la phase expérimentale du Mécanisme en 2004 et 2005.

54. Des informations sur le transfert de ces contributions extrabudgétaires au projet PPE-TSE seront données dans un document distinct et peuvent être obtenues directement de l'OMS/Europe et du secrétariat de la CEE-ONU.

Annexe 1

RAPPORTS ET DOCUMENTS DE TRAVAIL

Les rapports et documents de travail énumérés ci-après ont été établis par l'OMS/Europe et le secrétariat de la CEE-ONU entre juin et décembre 2003 aux fins de l'établissement du présent rapport. Ils peuvent être obtenus auprès du secrétariat et sont également disponibles sur le site Web du PPE-TSE (<http://unece.unog.ch/the-pep/en/temp.htm>) (en anglais seulement) à compter du 2 février 2004.

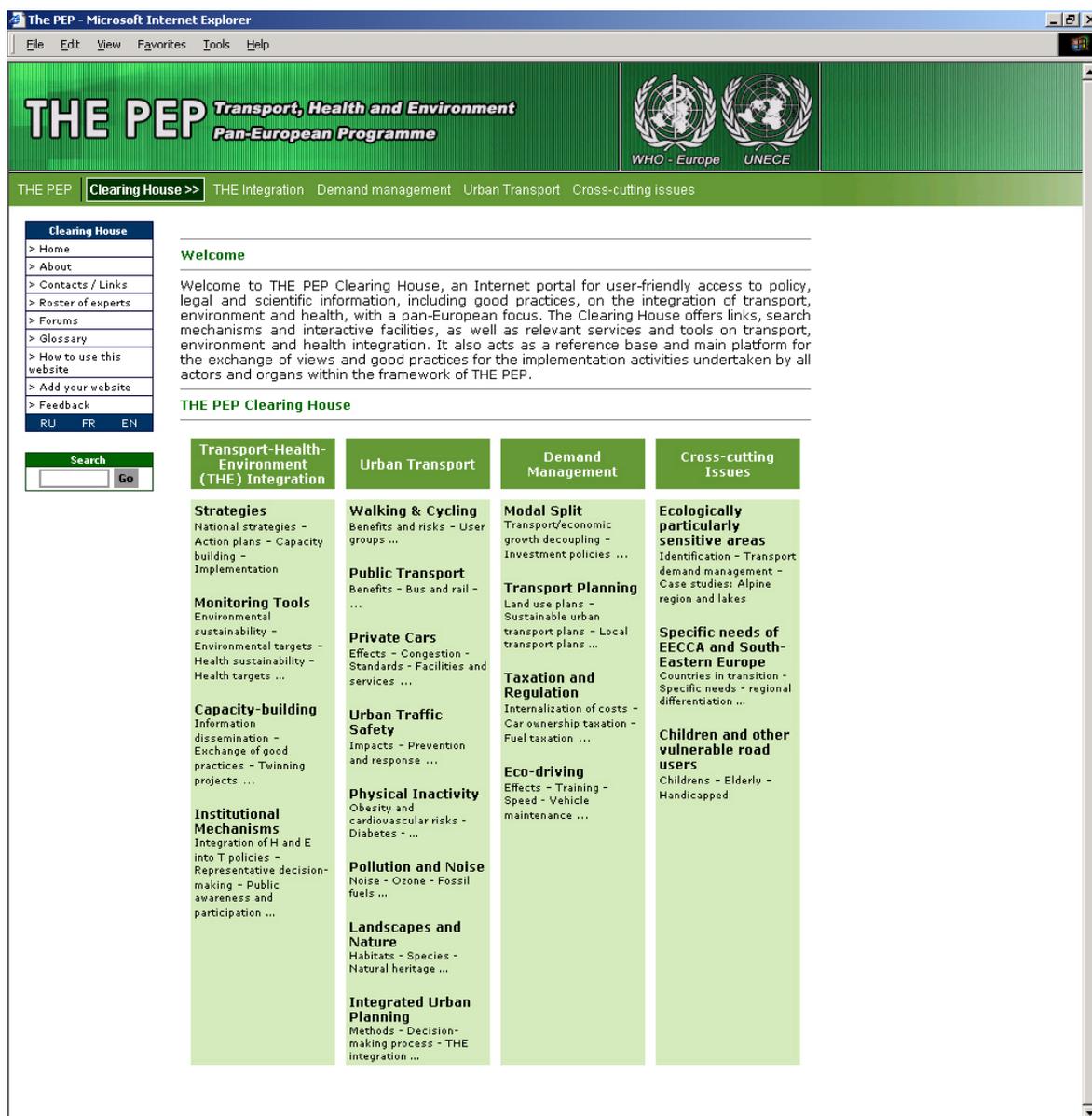
- Document N° 1: *Draft Concept of THE PEP Clearing House*, Transport, Health and Environment Pan-European Programme (THE PEP), WHO/Europe and UNECE secretariat (June 2003).
- Document N° 2: *Survey on the Needs and Preferences of Target Users Regarding the Contents of the Clearing House*, THE PEP, WHO/Europe and UNECE secretariat (August 2003).
- Document N° 3: *Conceptual Design of THE PEP Clearing House: Comments by the Task Force*, THE PEP, WHO/Europe and UNECE secretariat (October 2003).
- Document N° 4: *Legal Considerations in the Development of THE PEP Clearing House*, WHO/Europe and UNECE secretariat (November 2003).
- Document N° 5: *Core Content, Structure of Information and Data and Architecture of THE PEP Clearing House*, THE PEP, WHO/Europe and UNECE secretariat (December 2003).
- Document N° 6: *Additional Services and Language Policies for THE PEP Clearing House*, THE PEP, WHO/Europe and UNECE secretariat (January 2004).
- Document N° 7: *Information Technology Requirements of THE PEP Clearing House*, THE PEP, WHO/Europe and UNECE secretariat (December 2003).
- Document N° 8: *Survey on Information Providers*, THE PEP, WHO/Europe and UNECE secretariat (December 2003).
- Document N° 9: *Overview of Existing Clearing Houses*, THE PEP, WHO/Europe and UNECE secretariat (December 2003).
- Document N° 10: *Operational Aspects of THE PEP Clearing House Implementation and Pilot Operation*, THE PEP, WHO/Europe and UNECE secretariat (December 2003).
-

Annexe 2

ILLUSTRATION DE L'ARCHITECTURE DU MÉCANISME¹⁹

Pour montrer comment l'architecture du Mécanisme pourrait être structurée, on présente dans l'écran I ci-après des exemples des catégories fonctionnelles des premier, deuxième et troisième niveaux. L'écran II montre l'organisation du deuxième niveau (en l'occurrence les transports urbains) avec les outils pertinents sur la barre de navigation verticale située à gauche.

Écran I



¹⁹ Pour des raisons techniques, ces captures d'écran ne sont présentées qu'en anglais.

Écran II

The PEP - Microsoft Internet Explorer

File Edit View Favorites Tools Help

THE PEP *Transport, Health and Environment*
Pan-European Programme



THE PEP [Clearing House >>](#) [THE Integration](#) **[Urban Transport](#)** [Demand management](#) [Cross-cutting issues](#)

Urban Transport

- > Policy
- > Legislation
- > Research & methods
- > Case studies
- > Indicators & data
- > Capacity building
- > Funding
- > Links
- > Regional

THE Clearing House

Urban Transport

Presentation

Activities in the field of "Urban transport" constitute one of the priority areas of THE PEP. In particular, the following priority actions have been identified:

1. Establishment of a framework for the elaboration and implementation of urban plans for transport sustainable for health and the environment.
2. Further development of a common set of indicators for urban transport.
3. Development of measures for promoting high quality and integrated public transport and reducing the need for, and volume of, car traffic.
4. Development of measures for promoting and improving safe conditions of cycling and walking.
5. Special care for groups at high risk, in particular children



Categories

<p>Public Transport Benefits - Bus and rail - Performance of services - Institutions and organization ...</p> <p>Private Cars Effects - Congestion - Standards - Facilities and services - Behaviour ...</p> <p>Air Pollution and Noise Noise - Ozone - Fossil fuels ...</p> <p>Integrated Urban Planning Methods - Decision-making process - THE integration ...</p>	<p>Walking & Cycling Benefits and risks - User groups - Urban planning - Infrastructure - Services ...</p> <p>Urban Traffic Safety Impacts - Prevention and response - Political targets and indicators ...</p> <p>Physical Inactivity Obesity and cardiovascular risks - Diabetes - Exercise ...</p> <p>Nature and Landscapes Habitats - Species - Natural heritage ...</p>
---	--

Related websites

[European Environment Agency](http://themes.eea.eu.int/Sectors_and_activities/transport) - http://themes.eea.eu.int/Sectors_and_activities/transport
 The European Environment Agency and its partners in EIONET provide access to information through environmental themes and various services to quickly locate relevant reports, data and links.

[European Conference of Ministers of Transport \(ECMT\)](http://www1.oecd.org/cem/) - <http://www1.oecd.org/cem/>
 The European Conference of Ministers of Transport (ECMT) is an intergovernmental organisation. Aims: Ensure the most efficient use and rational development of European inland transport.

[Environmentally Sustainable Transport](http://www.unep.ch/est-east/about.shtml) - <http://www.unep.ch/est-east/about.shtml>
 Transport is sustainable when it provides for safe, economically viable and socially acceptable access to people, places, goods and services while meeting generally accepted objectives for health and environmental quality, protecting ecosystems and minimizing adverse impact on global phenomena such as climate change, stratospheric ozone depletion and the spread of persistent organic pollutants.

[UNEP](http://www.uneptie.org/energy/act/tp/) - <http://www.uneptie.org/energy/act/tp/>
 UNEP is planning a voluntary initiative with the automotive industry. Jointly with the OECD, UNEP released two studies. UNEP's Regional Office for Europe and the UNEP Collaborating Center on Energy and Environment are actively involved in transport issues.

[World Bank](http://www.worldbank.org/transport/pol_econ/tsr.htm) - http://www.worldbank.org/transport/pol_econ/tsr.htm
 The mission of the transport group in the Bank is to assist clients to reduce poverty by improving the efficiency and equity of transport policy and interventions .

Search

Search in this category

Search in the Clearing House

RU FR EN